



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : CONVENTION (N°576) DE MISE A DISPOSITION, DE LA SALLE BERLIOZ A L'ASSOCIATION «ENSEMBLE PULCINELLA» A TITRE PAYANT **DÉCISION N° AU-19-180 EN DATE DU 07 MAI 2019**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°4932 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Madame Odile SÉGURET, 6^{ème} Adjointe au Maire ;

VU la demande de l'Association «Ensemble Pulcinella» représentée par son président, Monsieur Jean de SAINT GUILHEM, domiciliée 1, rue Paul Bert, 93500 Pantin, d'organiser une répétition, le 15 avril de 10 h 30 à 17 h 30 et le 16 avril 2019 de 9 h 30 à 16 h 30 dans la salle Berlioz ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'Association «Ensemble Pulcinella» représentée par son président, Monsieur Jean de SAINT GUILHEM, domiciliée 1, rue Paul Bert, 93500 Pantin, une convention de location de salle, pour un montant de 133 € TTC (cent trente-trois euros) pour les frais de location, afin d'organiser une répétition, le 15 avril de 10 h 30 à 17 h 30 et le 16 avril 2019 de 9 h 30 à 16 h 30 dans la salle Berlioz ;

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
l'Adjointe au maire chargée de la culture et du
tourisme,

Signé

Odile SÉGURET